



Projet Find an expert (JUST-AG-2016-05 – 766374) – Finalisation du projet : publication des fiches d'informations



This project is funded by the European Union's Justice Programme (2014-2020) under grant agreement n°766374

Le contenu de cet article ne représente que les opinions de l'auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

Le projet Find an expert de l'Institut européen de l'expertise et de l'expert (EEEI), co-financé par la Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne, a débuté en septembre 2017 et s'est achevé en décembre 2019. En septembre 2020, le résultat final de ce projet – à savoir des fiches d'informations par pays concernant les listes d'experts, les procédures d'expertise et le statut de l'expert dans les différents États membres de l'Union européenne, ont été publiées sur le portail e-Justice, le portail européen électronique dans le domaine de la justice. Ces fiches sont désormais consultables sous <https://e-justice.europa.eu/home.do?action=home&plang=fr>, à la rubrique « Trouver un... ».



Dr Christiane Lenz
Membre du comité de pilotage et du comité scientifique du projet Find an expert
Rechtsanwältin,
cabinet Qivive Avocats & Rechtsanwälte

Page d'accueil du portail e-Justice européen.

À travers le portail e-Justice européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne mettent à la disposition de tout intéressé (notamment avocats, juges et parties aux litiges) des informations et outils concernant le monde de la justice dans l'Union européenne. Sur ce portail, les intéressés pouvaient jusque-là trouver, entre autres, des interfaces de recherche d'avocats, notaires, médiateurs et traducteurs ou interprètes. Pour compléter la palette de ces annuaires, l'EEEI a proposé de compiler les liens existant dans chaque pays vers les registres officiels des experts judiciaires, créant ainsi la première interface centralisée européenne d'accès aux experts judiciaires des différents pays.

Le besoin de disposer d'un large choix d'experts a augmenté ces dernières années avec le nombre de litiges transfrontaliers et la technicité croissante de l'industrie et des services. Il continue de s'accroître. C'est pourquoi l'EEEI a proposé à la Commission européenne le projet Find an expert, dédié non seulement à combler l'absence d'annuaire européen d'experts judiciaires mais aussi à mettre à la disposition des intéressés des informations concernant les procédures

La page « Trouver un expert » sur le portail e-Justice européen.

Les fiches d'informations sont maintenant accessibles sur https://e-justice.europa.eu/content_find_an_expert-37146-fr.do?init=true. Les informations relatives à chaque État membre sont accessibles via un clic sur le drapeau de cet État membre. La langue de la fiche d'information peut être sélectionnée sur la partie supérieure du site. Certaines fiches d'informations sont toujours en attente de validation, de sorte qu'elles ne seront accessibles que dans un deuxième temps.

Les informations fournies grâce au projet permettent aux parties à des litiges et arbitrages transfrontaliers de choisir un expert adéquat parmi une multitude d'experts basés dans toute l'Union européenne. Lorsqu'il y a un manque d'experts dans une spécialité donnée, cela permettra, le cas échéant, de s'adresser à un expert d'un autre État membre, que ce soit pour éviter les conflits d'intérêts ou pour faciliter le choix d'un expert suffisamment spécialisé dans le domaine concerné. Les informations fournies peuvent aussi être utiles dans la recherche de solutions amiables.

Les éléments nationaux concernant les procédures d'expertises sont complétés par des informations générales sur la notion même d'expert judiciaire, difficiles à harmoniser. Au cours du projet Find an expert, le Comité de pilotage a également accompli un premier pas vers une nomenclature européenne des domaines d'expertise, en développant une première « superstructure » de nomenclature commune.

On peut enfin penser que les informations obtenues et publiées grâce à ce projet pourront servir de base pour des tentatives futures au sein de l'Union européenne afin de voir converger, outre les bonnes pratiques (qui ont déjà fait l'objet du précédent projet EGLE de l'EEEI), les standards applicables aux procédures d'expertise, la déontologie des experts, les normes relatives à la responsabilité civile et à la qualification des experts. L'ensemble de ces mesures est destiné à assurer un haut niveau de qualité des rapports d'expertise et donc, de justice.

d'expertise et le statut des experts judiciaires des pays de l'Union européenne.

Du fait de la grande diversité des règles et usages concernant les expertises et les experts judiciaires entre les États membres de l'Union européenne, il a été décidé de publier, dans un premier temps, les listes nationales existantes d'experts et non un annuaire harmonisé. Par ailleurs, il était nécessaire d'informer les utilisateurs du portail e-Justice européen, par des fiches d'informations complètes, des qualifications nécessaires pour devenir expert, de la rémunération des experts, de la responsabilité civile des experts et des règles de procédure d'expertise. Ceci permet à chacun de vérifier comment fonctionne l'activité de l'expert dans chacun des pays concernés. Ainsi, l'aboutissement de ce projet permettra de renforcer la confiance mutuelle entre les juges, les avocats, les experts et les citoyens de l'Union européenne en matière d'expertise judiciaire.

La méthode utilisée dans le cadre du projet consistait en la diffusion d'un questionnaire portant sur les différents aspects de la procédure d'expertise dans les États membres de l'Union européenne auprès des juges, des avocats, des représentants des associations d'experts, des chambres de commerce et des universitaires. Les informations obtenues via ce questionnaire ont ensuite été évaluées par les participants au pro-

jet, qui ont rédigé des fiches d'informations par État membre.

À la fin de l'année 2019, les fiches d'informations par État membre, rédigées en anglais, ont été envoyées à e-Justice. Les représentants des États membres auprès d'e-Justice ont ensuite été informés du contenu de ces fiches et il a été demandé à chacun d'entre eux, pour l'État qu'il représente, de valider les informations devant être publiées. Le processus de validation des fiches d'informations a duré plusieurs mois. Pour certaines fiches, les représentants des États membres auprès d'e-Justice sont revenus vers l'EEEI avec des demandes de précision ; l'EEEI a pu clarifier ces aspects avec les participants du projet. Les questions portaient, par exemple, sur la répartition des frais de l'expertise entre les parties ou sur la communication entre l'expert et les parties.

Après la validation des fiches d'informations par les représentants des États membres auprès d'e-Justice, les fiches d'informations ont été traduites de l'anglais vers les différentes langues parlées dans toute l'Union européenne.



Les partenaires de l'EEEI dans le projet Find an expert.